



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des Territoires
Service eau environnement forêt
Unité eau et milieux aquatiques**

Gap, le **25 AVR. 2024**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° **05-2024-04-25-00002**

Objet de l'arrêté : Arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de restauration de la végétation au droit des cours d'eau situés sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code Rural et de la Pêche maritime, notamment son article L.151-37 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.211-1, L.211-7, L.214-1 à L.214-6, L.215-14, L.435-5, R.214-32, R.214-94, R.214-99 et R.214-101 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi 1892-12-29 du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, et notamment son article 3 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE 2022-2027) du bassin Rhône-Méditerranée approuvé le 21 mars 2022 ;

VU le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) du 21 mars 2022 ;

VU la demande de Déclaration d'Intérêt Général du 6 février 2024, déposée par la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance pour la réalisation en 2024 de travaux d'entretien et de restauration de la végétation au droit de cours d'eau situés sur le territoire de Serre-Ponçon Val d'Avance ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance en date du 30 janvier 2024 approuvant le dépôt du dossier de déclaration d'intérêt général ;

VU le projet d'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général adressé à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance représentée par M. le Président, et l'invitation lui ayant été

faite de présenter ses observations sur les prescriptions envisagées, le 4 avril 2024 conformément à l'article R214-94 du code de l'environnement ;

VU la réponse de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance du 15 avril 2024 au projet d'arrêté portant déclaration d'intérêt général ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien prévues au droit des parcelles visées dans la demande de déclaration d'intérêt général répondent à la notion d'intérêt général visée à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la décision est dispensée d'enquête publique conformément à l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime, car les travaux relèvent exclusivement d'entretien de cours d'eau, qu'ils n'entraînent aucune expropriation et que le pétitionnaire ne prévoit pas de demander de participation financière aux personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien entrent dans le cadre de la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) confiée aux intercommunalités ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à limiter les risques de création d'embâcles et d'inondation ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont conformes aux objectifs et prescriptions établies dans le plan de gestion de l'Avance ;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et du Plan de Gestion des Risques d'Inondations ;

CONSIDÉRANT que pour préserver les enjeux définis aux articles L211-1 et L371-1 du code de l'environnement la définition de prescriptions spécifiques est nécessaire ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires des HAUTES-ALPES ;

ARRÊTE

Article 1 : Intérêt général du projet et habilitation du maître d'ouvrage

Les travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau, dont la teneur est précisée à l'article 2, du Torrent de l'Hermitane, de la Rase du Seigneur, du Torrent du Merdarel, des Ravins de Côte-Chaude et de Font Bonne, ainsi que des rivières de l'Avance et de La Luye au droit des parcelles listées en annexe du présent arrêté sont déclarés d'intérêt général.

La Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance (notée après le bénéficiaire) est autorisée à pénétrer ou à faire pénétrer dans toutes les propriétés riveraines, à titre temporaire et pour la durée des travaux, tout engin ou entreprise nécessaire aux travaux d'entretien de la végétation.

Article 2 : Descriptif des travaux

Le présent arrêté autorise uniquement les travaux d'entretien et de restauration de la végétation ne rentrant pas dans le domaine de définition de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles [L. 214-1](#) à [L. 214-6](#) du code de l'environnement. Une vigilance particulière doit être accordée à la rubrique 3.1.5.0 définie à l'article R214-1 du code de l'environnement.

Selon les secteurs, les travaux de restauration et d'entretien de la végétation consisteront en :

- Abattage, recépage, élagage, démontage d'arbres ;
- Débroussaillage ;
- Entretien des ouvrages de protection contre les inondations ;
- Retrait d'embâcles ;
- Plantations d'arbres et d'arbustes ;
- Gestion des plantes invasives : coupe et élimination ;
- Gestion des amoncellements de bois flottés : évacuation ou billonnage.

Article 3 : Prescriptions relatives à la préservation des milieux

Plusieurs précautions seront prises pour limiter les incidences sur le milieu :

- Les travaux d'abatage seront réalisés en période de moindre impact écologique, soit entre la mi-octobre et la mi-mars ;
- Aucun arbre n'est abattu sur les zones de frayères du 15 novembre au 15 mars ;
- Les arbres à cavités susceptibles d'abriter des nids (oiseaux, chiroptères, etc) seront repérés et balisés lors des visites de reconnaissance et seront conservés dans la mesure où ils n'engendrent aucun risque au titre de la sécurité sur les milieux terrestres et/ou aquatiques. Les feuillus seront préservés des opérations d'abatage sauf s'il s'agit de sujets présentant un risque manifeste au titre de la sécurité ;
- Aucune intervention mécanique n'est réalisée dans le lit mouillé des cours d'eau. En l'absence de solution alternative, quelques traversées d'engins dans le lit mouillé du cours d'eau pourront être autorisées ;
- Sur l'Avance et la Luye les embâcles et autres bois présents dans le lit mouillé ne seront pas systématiquement évacués dès lors qu'ils ne favorisent pas de désordres hydrauliques ;
- Toutes les mesures de protection seront mises en œuvre afin d'éviter le départ de matières en suspension dans le lit vif du cours d'eau ;
- Un nettoyage préalable des engins sera réalisé afin de prévenir la dispersion d'espèces invasives ;
- Après chaque intervention et avant changement de secteur géographique, tous les outils et engins utilisés sur le chantier auront subi une désinfection et un nettoyage à l'eau sous pression afin d'éviter la dissémination de rhizomes, racines, boutures, graines des espèces exotiques envahissantes ;
- Les opérations de rejointoiements sont réalisés à distance du lit mouillé, ou le cas échéant, le bénéficiaire met en œuvre les dispositions nécessaires pour isoler le cours d'eau du chantier ;
- La manipulation d'huile et de carburant est réalisée à une distance minimale de 30 mètres du cours d'eau.
- Concernant plus particulièrement les interventions prévues sur le torrent du Merdarel, une visite sur le terrain avec le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité sera organisée en amont afin de délimiter précisément la zone d'intervention ainsi que les modalités d'organisation du chantier (choix et marquage des ligneux, etc).

Article 4 : Brûlage des végétaux

Le brûlage des déchets verts est interdit en tout temps et sur l'ensemble du département pour les particuliers, professionnels et collectivités. Afin de préserver la qualité de l'air et la biodiversité, l'élimination des déchets verts en déchetterie, vers une filière de valorisation ou par broyage est donc à privilégier.

Article 5 : Information des services de l'État

Le service police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes et le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité sont avertis 10 jours avant le démarrage des travaux.

Article 6 : Financement des travaux

La participation financière des riverains n'est pas demandée pour l'exécution des travaux prévus dans le cadre de la présente déclaration d'intérêt général.

Article 7 : Information des riverains

Le bénéficiaire agit conformément à la loi du 29 décembre 1892, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

Article 8 : Droit de pêche

Conformément à l'article L.435-5 du code de l'environnement, l'entretien des cours d'eau non domaniaux étant financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche des propriétaires riverains de ces cours d'eau est exercé, hors les cours d'eaux attenants aux habitations et aux jardins, gratuitement, pour une durée de 5 ans par une association ou la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Pendant cette période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire riverain conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants.

Article 9 : Contrôle

Le bénéficiaire du présent acte est tenu de livrer le passage aux agents commissionnés assermentés pour le contrôle de tout ou partie des opérations.

Article 10 : Durée et condition de validité

Le présent arrêté est valable pour une durée d'un an renouvelable.

Article 11 : Caractère de la décision

Cette déclaration d'intérêt général est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Les installations, ouvrages et travaux, objets de la présente décision sont exploités conformément au contenu du dossier de déclaration d'intérêt général sans préjudice des dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration d'intérêt général est portée à la connaissance du Préfet, conformément aux

dispositions de l'article R.181-46 du code de l'environnement qui peut exiger le dépôt d'un nouveau dossier.

Article 12 : Déclaration d'accident ou d'incident

Tout incident ou accident intéressant les aménagements, de nature à porter atteinte à l'un des éléments énumérés à l'article L.211-1 du code de l'environnement doit être déclaré et traité conformément à l'article L.211-5 du même code.

Article 13 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 14 : Publication et information des tiers

Une copie de cet arrêté est transmise aux mairies des communes de Remollon, Espinasses, La Bâtie-Neuve, Avançon, La Rochette, Rambaud et La Bâtie-Vieille pour affichage au moins 10 jours avant le commencement des travaux et pendant une durée minimale d'un mois.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet des services de l'État dans les Hautes-Alpes.

Article 15 : Délais et voies de recours

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication :

- par recours gracieux auprès du Préfet des Hautes-Alpes,
- par recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Ecologique (l'absence de réponse dans un délai deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois) ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille - 31 rue Jean-François Leca - 13002 Marseille.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 16 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Alpes, le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes, le Chef du service départemental de l'Office Français pour la biodiversité des Hautes-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Monsieur le Président de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Le préfet,

~~Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes~~

Benoit ROCHAS

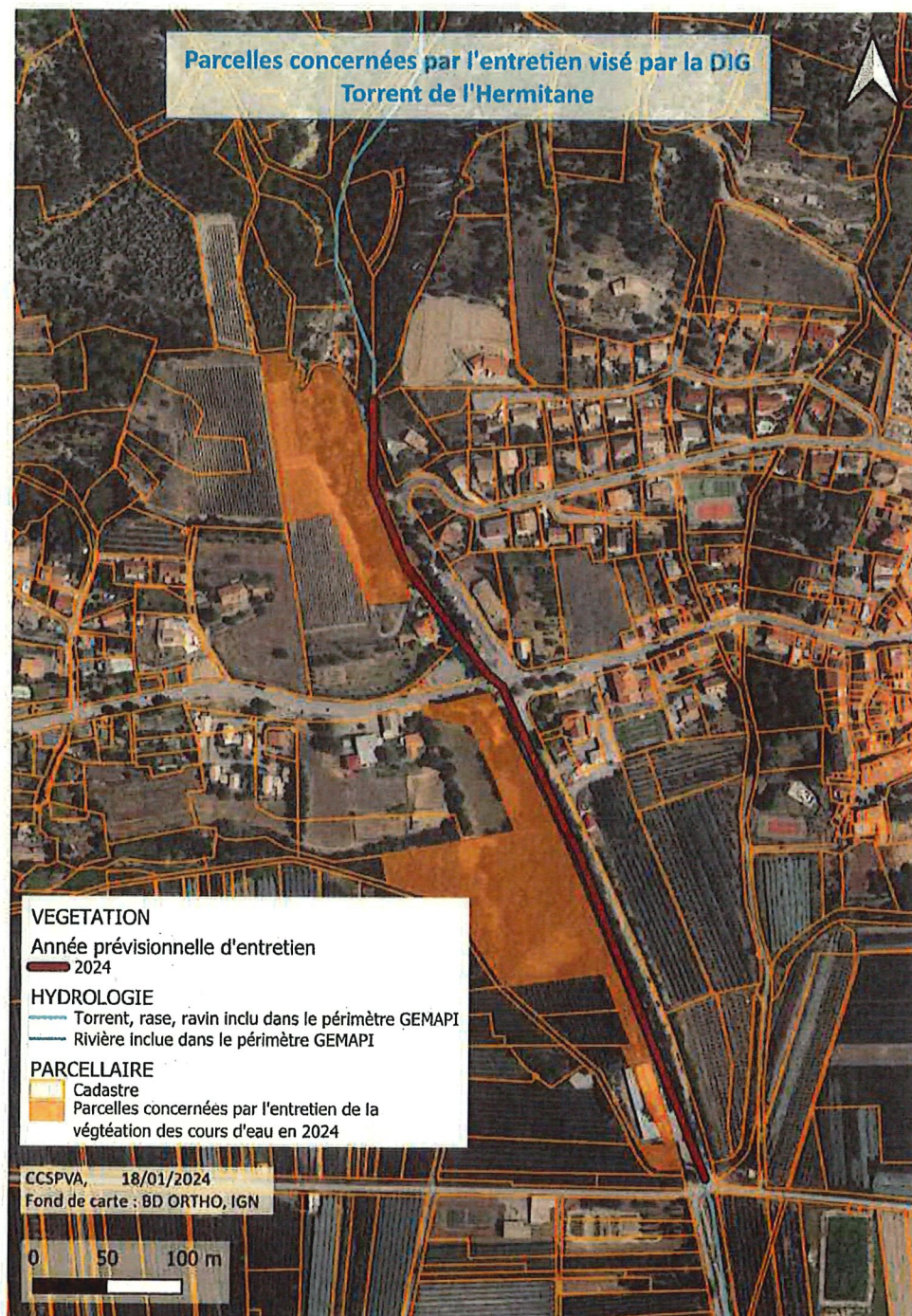
VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Annexe : Cartographie des travaux et liste des parcelles



Benoît ROCHAS

Torrent de l'Hermitane (commune de Remollon)



Section	Parcelle	Nom	Prénom	Adresse	Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
B	52	M DEVOLUY	MICHEL	1 PLACE DE L'HERMITANE - 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	53				Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	657	COMMUNE DE REMOLLON		A LA MAIRIE, PLACE DU VILLAGE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
A	980	M LEDRIANT MME LUDWIG	FRANCK ANDRE ANNE CATHERINE	1 ROUTE DES DEMOISELLES COIFFEES - 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	635	LES COPROPRIETAIRES DE LA MAISON B 634	JEAN	CHEZ MR RIVOIRA - LE MOULIN - 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	634	MR RIVOIRA	ROBERT	CHEMIN DE L'HERMITANE - 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	223	M ALLARD LATOUR M ALLARD LATOUR MME AL DIT SALVERT	FREDERIC GUY PHILIPPE JEAN FRANCOIS CECILE MARTHE ISABELLE	38/40 RUE VEROLLOT 94200 IVRY SUR SEINE ZAD DE LA GARE - 29470 LOPERHET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	224	MME AL DIT COURTOIS SUCCESSION MME AL DIT WALLON MM ALLARD LATOUR	DENIS MARIE JEANNE FLORENCE MARIE CECILE MARIE PIERRE BEATRICE	21 RUE DES BUTTES - 21000 DIJON 18 RUE TIVOLI 21000 DIJON 86 AVENUE DE BRETEUIL - 75015 PARIS 25 RUE JULES D'ABRAUMONT - 21000 DIJON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	225				Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	225				Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	226	M ALLARD LATOUR M ALLARD LATOUR	JEAN CHRISTIAN ANTOINE JEAN MARC HENRI JOSEPH	11 CHEMIN DES MEANS - 05190 REMOLLON CHEMIN DES MEANS - 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	238				Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
B	239				Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
A	676	M JACOB	SEBASTIEN	ROUTE DES 3 ALPES - 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours
A	675	M JACOB	SEBASTIEN	ROUTE DES 3 ALPES - 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 jours

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



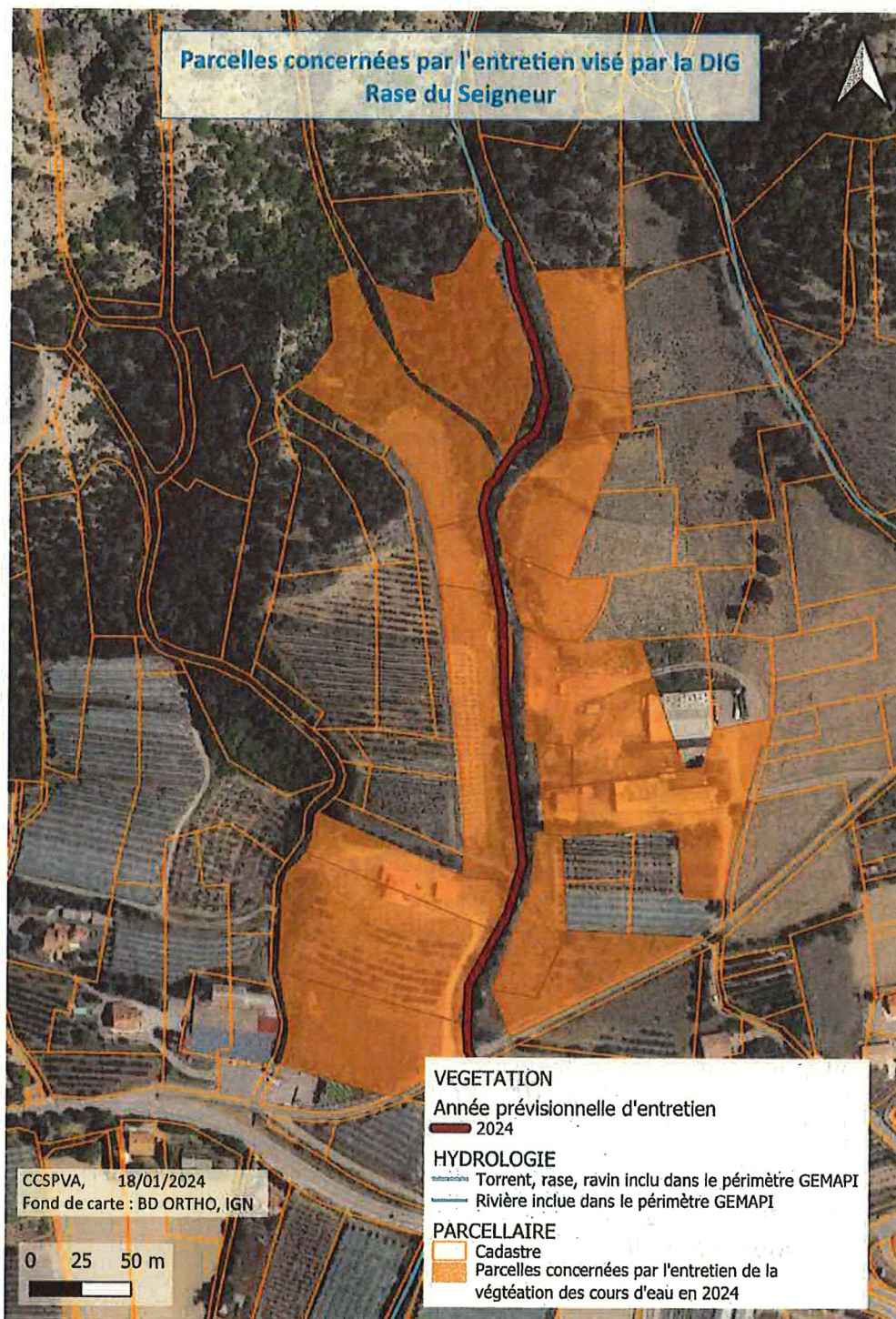
Benoît ROCHAS

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

Rase du Seigneur (commune de Remollon)



Localisation	Rive	Feuille	Parcelle	Nom	Adresse	Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
Branches supérieures	RD/ RG	A	77	M BOIN ANTOINE JEAN	9 RTE DES DEMOISELLES COIFFEES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME MARTINE PAULETTE JOSETTE DIT BOIN PAULETTE	9 RTE DES DEMOISELLES COIFFEES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	78	MME GIRARD MARIE LOUISE	RUE DES SEIGNEURS 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	79	M JACOB GUY EMILE ANDRE	RTE DES DEMOISELLES COIFFEES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	80	M BOUCHET JEAN-LOUIS HENRI	9 LOT CHAMP FLEURI 05300 LE POET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	198 ; 199	MME MAUREL COLETTE RENEE DIT BATOZKI COLETTE	5100 5100 HAMEAU DU BUISSON 78910 CIVRY-LA-FORET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	82 ; 200	MME LEYDET MARTINE CHRISTIANE EMILIENNE	CONIT BESSON 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
Amont route de Thiéas	RD	A	197	MME LEYDET MARTINE CHRISTIANE EMILIENNE	CONIT BESSON 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	196	M JACOB SEBASTIEN	RTE DES 3 ALPES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	190 ; 189 ; 188	M MEYSSONNIER THIERRY GEORGES LOUIS	RTE DES 3 ALPES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
	RG	A	83 ; 88 ; 736 ; 737	MME LEYDET MARTINE CHRISTIANE EMILIENNE	CONIT BESSON 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	99	M BOIN ANTOINE JEAN	9 RTE DES DEMOISELLES COIFFEES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME MARTINE PAULETTE JOSETTE DIT BOIN PAULETTE	9 RTE DES DEMOISELLES COIFFEES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	102	M MEYSSONNIER THIERRY GEORGES LOUIS	RTE DES 3 ALPES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				VOIE COMMUNALE		Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
Entre Route de Thiéas et RD	RD	A	184	M MEYSSONNIER THIERRY GEORGES LOUIS	RTE DES 3 ALPES 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	183	LES FRUITS DE SAINT ROCH	GAROUVIERE 05190 REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
	RG	A	104	M IZOARD ANDRE EDOUARD	5 RUE DES LOISIRS 05190 ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME COLORADO ANNIE NICOLE DIT IZOARD ANNIE	5 RUE DES LOISIRS 05190 ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

Torrent du Merdarel (commune d'Espinasse)



Localisation	Rive	Feuille	Parcelle	Propriété	Nom	Adresse
Amont chemin du Médiarel	RD	B	752	Privé	COMMUNE DE THEUS	05190 THEUS
					ETAT MINISTERE DE L'AGRICULTURE	46 AV PAUL CEZANNE 13090 AIX EN PROVENCE
					OFFICE NATIONAL DES FORETS	5 RUE DES SILOS 05000 GAP
					PROPRIETAIRES DU BND 171 B0752	LES GIEILLIS 05190 THEUS
		B	1716	Privé	M CHAINE PASCAL	QRT BASTONE LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B	476 ; 477 ; 478 ; 2119	Privé	M BONNAFOUX ROLAND RENE	VILLA LES MELEZES AV DE L'ESPIN 05190 ESPINASSES
		B	1715 ; 762	Privé	L'ASA DU PAYS DE SERRE-PONCON	MAIRIE 05190 ESPINASSES
	RG	B	2120 ; 474	Privé	M SARRAZIN JEAN ELIE MARCEL	24 AV DE FONTREYNE 05000 GAP
					M SARRAZIN SEBASTIEN JEAN-FRANCOIS	111 RUE DES PINSONS 05230 LA BATTE NEUVE
					MME JOUVENNE JEANNE MARIE LOUISE DIT SARRAZIN JEANNE	24 AV DE FONTREYNE 05000 GAP
		B	519 ; 520	Privé	MME LAFFONT MONIQUE LILIANE COLETTE DIT GARNIER MONIQUE	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B	479	Privé	COMMUNE D ESPINASSES	A LA MAIRIE 05190 ESPINASSES
		B	481	Privé	M BAYLE MARCEL HENRI	LA MARCELLERIE 05230 AVANCON
		B	482	Privé	M CHARBONNIER GEORGES ROBERT JOSEPH	L EGAYE 04340 UBAYE-SERRE-PONCON
		B			M CHARBONNIER GILLES GUY MICHEL	LE TIVE 05190 ESPINASSES
		B			MME MICHEL DANIELLE GENEVIEVE DIT CHARBONNIER DANIELE	L EGAYE 04340 UBAYE-SERRE-PONCON
		B	483	Privé	M FEUILLASSIER LOUIS	A LA PLAI 05190 THEUS
		B	484	Privé	MME ZUCCHET MIREILLE GEORGETTE DIT VEDOVA MIREILLE	2 CHEMIN DU PIGEONNIER CHE DU PIGEONNIER 05130 TALLARD
		B	488	Privé	M BAYLE DAMIEN JEAN-MARC	185 LE BEL AIR HILL D AV DE FABRON 06200 NICE
		B			M MASSE PATRICK YVES	LA CURE LE VILLAGE 05190 THEUS
		B			MME BAYLE AUDREY MARIE	31 RUE DESSOUBRE 05110 LA SAULCE

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

		B			MME BAYLE GEORGETTE MARCELLE LEA DIT TARIT GEORGETTE	41 IMP DU FOUR 73310 CHANAZ
		B			MME LEOUFFRE JACQUELINE ANDREE MARIE THERESE DIT BAYLE JACQUELINE	135 CHEMIN DU COLLET LE COLLET 05000 LA BATIE-VIEILLE
		B			MME MASSE BERNADETTE ELISABETH JOSEPHINE DIT MICHELLON BERNADETTE	LES MURIERS LE VILLAGE 05190 THEUS
		B	489	Privé	M BOYER MARC JACQUES MARIE	FRANCONNE 26110 MIRABEL-AUX- BARONNIES
		B			M BOYER PAUL LOUIS JOSEPH CHARLES	505 N 505 CHE DES ALBERGES 38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT
		B			M BOYER PIERRE AUGUSTE MARIE	14 LOT LES HAUTS DE GRANS 13450 GRANS
Entre le chemin du Mérdaret et la RD	RD	B	473	Privé	M BOYER MARC JACQUES MARIE	FRANCONNE 26110 MIRABEL-AUX- BARONNIES
		B			M BOYER PAUL LOUIS JOSEPH CHARLES	505 N 505 CHE DES ALBERGES 38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT
		B			M BOYER PIERRE AUGUSTE MARIE	14 LOT LES HAUTS DE GRANS 13450 GRANS
		B	472	Privé	M CHAINE PASCAL MARCEL ETIENNE	QRT BASTONE LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B	471	Privé	M PIOLLE ELIE	04340 UBAYE-SERRE-PONCON
		B	470	Privé	M MARTIN CLAUDE ANDRE LAURENT	12 JARDIN SAINT PIERRE RUE CHINARD 69009 LYON
		B			MME MARTIN BRIGITTE MARIE DENISE DIT MAZARGUIL BRIGITTE	LA TREILLE AV DU PROFESSEUR CHRETIEN 06300 NICE
		B	469	Privé	M ESMIEU CYRILLE ANDRE ANGE	LA PLAINE 05190 THEUS
		B	468 ; 467	Privé	M CHAINE XAVIER LUCIEN MAURICE	HAMEAU PORTUGAL D1 CITE DU CLAP 05190 ESPINASSES
		B	522	Privé	M MICHEL LUCIEN MAURICE	435 BAT A3 RUE JEAN QUEILLAU 13014 MARSEILLE
		B			MME MICHEL YVONNE EMILIE BERNADETTE DIT FAURE YVONNE	785 CASAZZA REGINE CHE DU GRAND CHAMPEAU 84360 MERINDOL
		B	521	Privé	M SAUNIER BERNARD AMEDEE CASIMIR	LE CLAP 05190 ESPINASSES
		B			M SAUNIER JACKY YVES AIME	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B			MME SAUNIER FRANCOISE HENRIETTE	AVE DE L'ESPIRE LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B	845	Privé	M SAUNIER BERNARD AMEDEE CASIMIR	LE CLAP 05190 ESPINASSES
		B			M SAUNIER JACKY YVES AIME	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B			MME CHIGHINE GIOVANA BEATRICE DIT SAUNIER BEATRICE	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B			MME SAUNIER FRANCOISE HENRIETTE	AVE DE L'ESPIRE LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B			TENAO 12	ARTEPARC RTE DE LA COTE D AZUR 13590 MEYREUIL
		B				
		B				

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

Direction départementale des territoires - 3, place du Champsaur - BP 50026 - 05001 GAP Cedex - Téléphone 04 92 51 88 27
www.hautes-alpes.gouv.fr

RG	B	445 ; 451	Privé	M CHAINE PASCAL MARCEL ETIENNE	QRT BASTONE LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B			MME CAFFI GISELE CHRISTIANE FERNANDE DIT CHAINE GISELE	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B	446	Privé	M MICHEL PHILIPPE MARC RAYMOND	FARMEYER 04340 UBAYE-SERRE-PONCON
	B	447 ; 452	Privé	MME MATHIEU YVETTE MARIE CAMILLE	LES HOTELS 05190 ESPINASSES
	B	453	Privé	MME MASSE JOSETTE MARIE EUGENIE DIT SAUNIER JOSETTE	LA FAURE 05190 ESPINASSES
	B	456	Privé	M BACQUET MICHEL FERNAND CHARLES	RUE DU 19 MARS 1962 BELLAFAIRE 05190 ESPINASSES
	B			MME ARICO DIT BACQUET MARIE THERESE	RUE DU 19 MARS 1962 BELLAFAIRE 05190 ESPINASSES
	B	457	Privé	M BERTRAND JEAN GEORGES	AV D EMBRUN 05230 CHORGES
	B	458	Privé	M ESMIEU CYRILLE ANDRE ANGE	LA PLAINE 05190 THEUS
	B	461	Privé	M SAUNIER BERNARD AMELEE CASIMIR	LE CLAP 05190 ESPINASSES
	B			M SAUNIER JACKY YVES AIME	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B			MME SAUNIER FRANCOISE HENRIETTE	AVE DE L'ESPIRE LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B	462	Privé	M SAUNIER JACKY YVES AIME	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B			MME CHIGHINE GIOVANA BEATRICE DIT SAUNIER BEATRICE	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B	465 ; 466	Privé	MME SAUNIER LUCIE JUSTINE GABRIELLE	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B	523	Privé	M SAUNIER BERNARD AMELEE CASIMIR	LE CLAP 05190 ESPINASSES
	B	524	Privé	M LAURENT EMMANUEL MICHEL FREDERIC	669 RUE DE LA CASCADE 38920 CROLLES
	B			M LAURENT FRANCOIS GUY MAURICE	220 IMP DU GRAND CHAMP 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS
	B			MME LAURENT MAGAU HELENE CLAUDIE DIT SERRE MAGAU	63 CHE ANDRE CHAPELAND 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS
	B			MME TRON JOSETTE CLEMENCE LEONE DIT LAURENT JOSETTE	210 RES BRISELIERE RUE GEORGES BRASSENS 38920 CROLLES
	B	525	Privé	MME ALLEMAND SOPHIE JOSIANE SIMONE	21 IMP DES PERCE NEIGE 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE
	B			MME ALLEMAND VIRGINIE SYLVIE	LE GAYE 04340 UBAYE-SERRE-PONCON
	B			MME COTTI SUZANNE MARIE JULIE DIT ALLEMAND SUZANNE	LE CHATEAU LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B	526	Privé	M CHEVALLIER AIME MARIUS	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B	527	Privé	M ALLEMAND LOUIS EUGENE	LA PLAINE 05190 THEUS
	B			M ALLEMAND MARC LOUIS	LA PLAINE 05190 THEUS
	B	529 ; 530	Privé	MME CHEVALLIER NICOLE ROSE MARIE	2 RUE DE LA ROBEEYERE 05200 EMBRUN
	B	531	Privé	M SAUNIER BERNARD AMELEE CASIMIR	LE CLAP 05190 ESPINASSES
	B	532 ; 533 ; 534 ; 537 ; 539 ; 541	Privé	M BARNEAUD MICHEL ROBERT	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
	B	535	Privé	M CHARBONNIER GEORGES ROBERT JOSEPH	LE GAYE 04340 UBAYE-SERRE-PONCON
	B			M CHARBONNIER GILLES GUY MICHEL	LE TIVE 05190 ESPINASSES

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



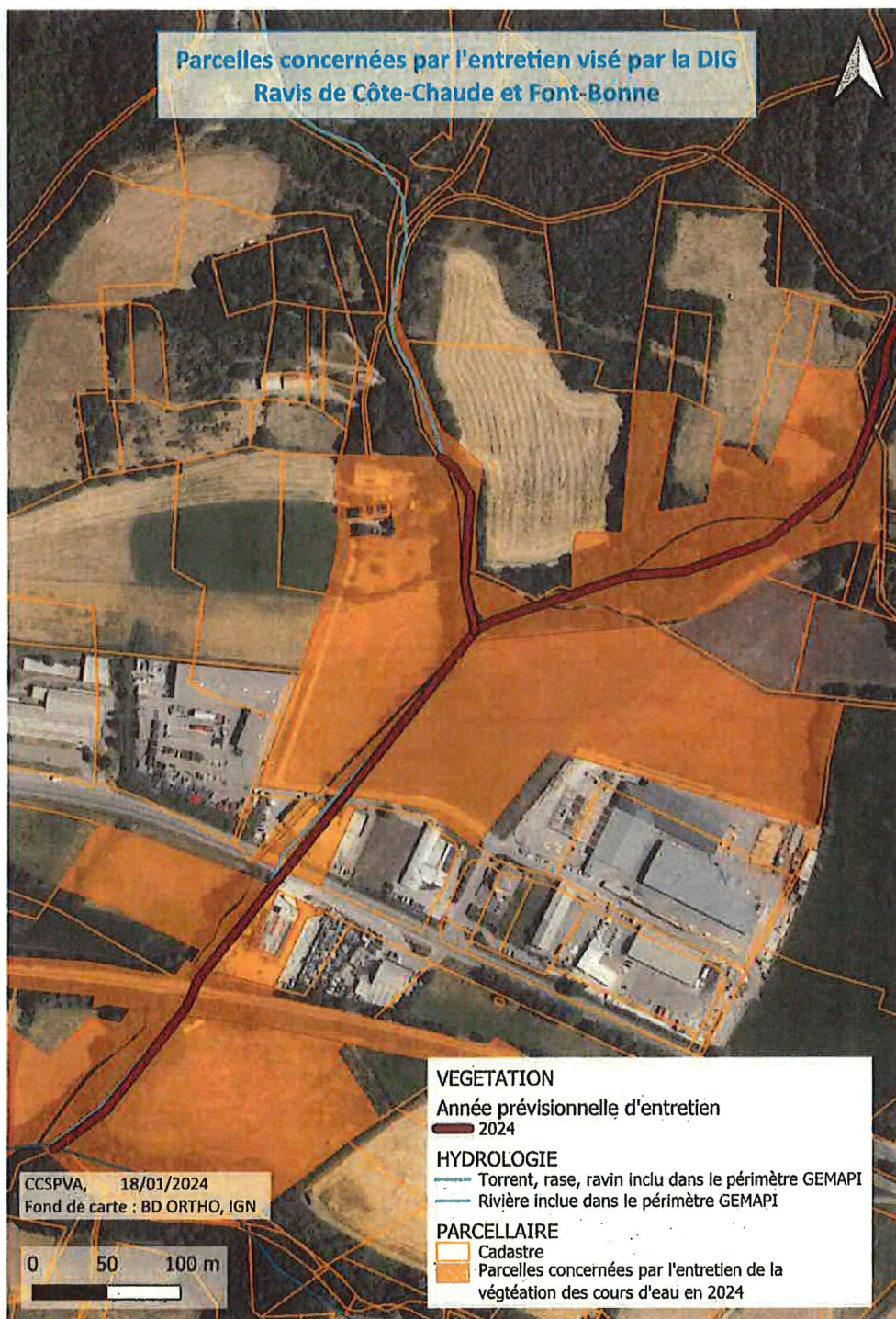
		B			MME MICHEL DANIELLE GENEVIEVE DIT CHARBONNIER DANIELE	LEGAYE 04340 UBAYE-SERRE-PONCON
		B	536	Privé	M CHAINE XAVIER LUCIEN MAURICE	HAMEAU PORTUGAL D1 CITE DU CLAP 05190 ESPINASSES
Aval RD	RD	B	846	Privé	ELECTRICITE DE FRANCE	18 EDF CCPFA BP 422 AV POINCARÉ 19100 BRIVE LA GAILLARDE
		B			M SAUNIER JACKY YVES AIME	LE VILLAGE 05190 ESPINASSES
		B	1527	Privé	M BERTRAND JEAN GEORGES	AV D EMBRUN 05230 CHORGES
	RG	B	542 ; 2143 ; 2140	Privé	COMMUNE D ESPINASSES	A LA MAIRIE 05190 ESPINASSES
		B	547	Privé	M LEAUTAUD JEAN-MARC	11 IMP DES COLS VERTS 37420 SAVIGNY EN VERON
		B	549	Privé	ASS SYNDICALE DES DIGUES ET DES CANAUX	LA PLAINE 05190 ESPINASSES

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

Ravins de Côte-Chaude et de Font-Bonne (Commune de La Bâtie-Neuve)



VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

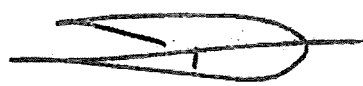


Benoît ROCHAS

Direction départementale des territoires - 3, place du Champsaur - BP 50026 - 05001 GAP Cedex - Téléphone 04 92 51 88 27
www.hautes-alpes.gouv.fr

Localisation	Rive	Feuille	Parcelle	Nom	Adresse	Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
Branche ouest	RD	A	290 ; 268 ; 267 ; 1563	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
	RG	A	245 ; 263 ; 264	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
Branche est	RD	A	238	COMMUNE DE LA BATIE NEUVE	A LA MAIRIE LE VILLAGE 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	254 ; 261 ; 262 ; 264	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	255	M CHERVET JEAN EUGENE GEORGES	GITE RURAL IMP DU VERT BOCAGE 01190 ST ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME BILLOU DIT CHERVET MARIE ARLETTE	IMP DU VERT BOCAGE 01190 ST ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
	RG	A	559 ; 596 ; 590	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
De la Confluence à la RN	RD	A	1499	M DURAND CHRISTOPHE BERNARD JEAN-MARIE ALAIN	CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME DURAND AGNES ROSALIE DIT BOISSET AGNES	190 CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME DURAND ISABELLE GABRIELLE PAULETTE SIDONIE	LES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME RENAUDOT MIREILLE MARIE THERESE HENRIETTE DIT DURAND MIREILLE	CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
	RG	A	1612 ; 1636	M FERAUD PIERRE FRANCIS JACQUES	22 RTE DE LA REYBERTE 05000 GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	1805	M DURAND CHRISTOPHE BERNARD JEAN-MARIE ALAIN	CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME DURAND AGNES ROSALIE DIT BOISSET AGNES	190 CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME DURAND ISABELLE GABRIELLE PAULETTE SIDONIE	LES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME RENAUDOT MIREILLE MARIE THERESE HENRIETTE DIT DURAND MIREILLE	CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		A	1626	M FERAUD PIERRE FRANCIS JACQUES	22 RTE DE LA REYBERTE 05000 GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME DURAND AGNES ROSALIE DIT BOISSET AGNES	190 CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
				MME DURAND ISABELLE GABRIELLE PAULETTE SIDONIE	LES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
Aval RN	RD	D	348 ; 3 ; 11	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
	RG	D	13	SOCIETE NATIONALE SNCF	CS 70001 PL AUX ETOILES 93633 93633 SAINT DENIS CEDEX	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		D	394	KALY	ROMETTE CHE DE CHAMP FLEURY 05000 GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		D	396 ; 399	SCI MERANTI	31 PAR MIR CHAIX PIERRE RUE DES TILLEULS 05000 GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		D	13	SOCIETE NATIONALE SNCF	CS 70001 PL AUX ETOILES 93633 93633 SAINT DENIS CEDEX	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours
		D	14 ; 15	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS 05230 LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	5 jours

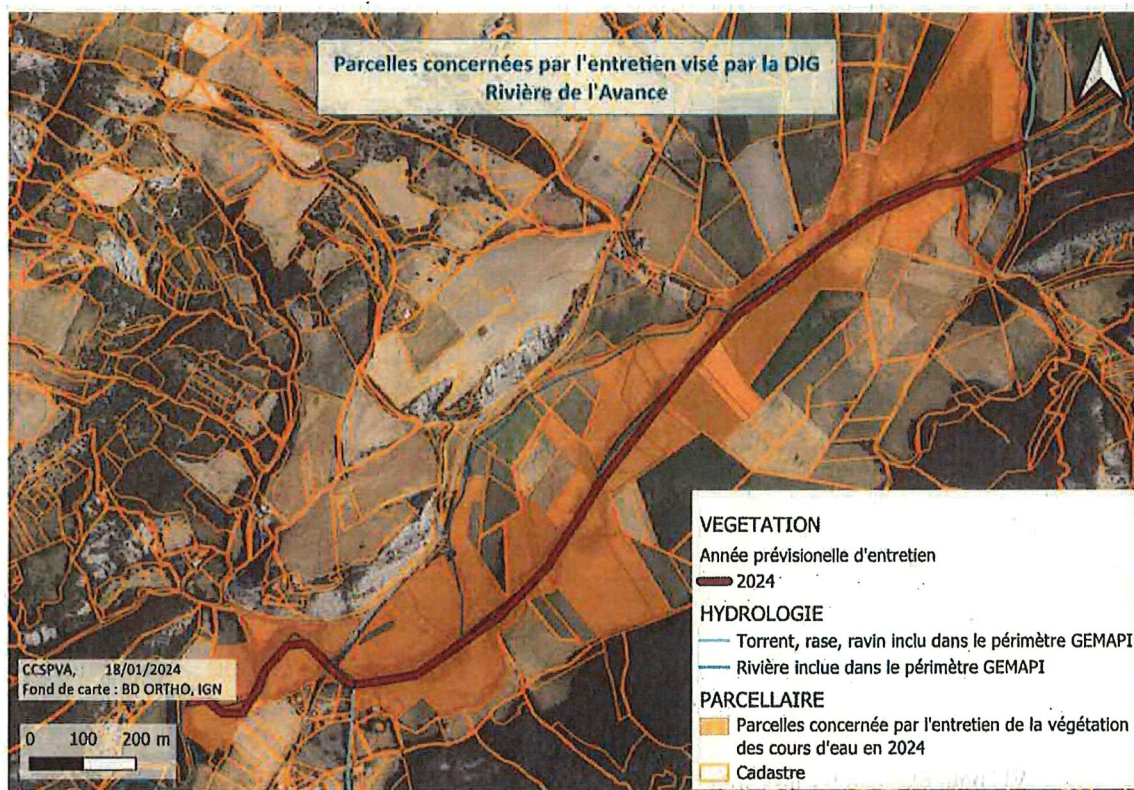
VU pour l'arrêté préfectoral en date du **25 AVR. 2024** des territoires - 3, place du Champsaur - BP 50026 - 05001 GAP Cedex - Téléphone 04 92 51 88 27
 Pour le Préfet et par délégation, www.hautes-alpes.gouv.fr
 le Secrétaire Général


Benoît ROCHAS

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation;
le Secrétaire Général


Benoît ROCHAS

Rivière de l'Avance (Commune d'Avançon)



Section	N°	Nom	Adresse	CP	Commune	Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
OZ	34	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE REMOLLON	MAIRIE	05190	REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	76	COMMUNE D AVANCON	MAIRIE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OC	476	COMMUNE DE MONTGARDIN	LA MAIRIE LE VILLAGE	05230	MONTGARDIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	419	M ALLEMAND LOUIS EUGENE	8 PAR ETUDE NOTARIALE COURT GONN RUE DE LA LIBERTE	05200	EMBRUN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	94	M BOREL ANTONIN JOSEPH HENRI	LA MARCELLERIE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	599	M BOREL LAURENT FRANCK DANIEL	LA MARCELLERIE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	576	M BOREL THIERRY GERARD GILBERT		05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	116	M BREMOND GILLES ANDRE	LA TRAVERSE	05600	RISOUL	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	73	M DEPEYRE MAURICE ALBERT PAUL	LA MARCELLERIE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	92	M EYRAUD ALAIN FELIX LOUIS	PRA DU PIN	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	20	M EYRAUD FRANCK ROGER FELIX	5211 5211 LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	121	M MARCHAND DENIS MICHEL CLAUDE	TERRE DROITE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	2	M MARCHAND NICOLAS GEORGES CAMILLE	TERRE DROITE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OC	473	M MICHELLON ANDRE JULES ERNEST	QUARTIER DE PONTFRACHE	05200	EMBRUN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines

OZ	55	M RAPPELIN HENRI AUGUSTE FRANCOIS	TERRE DROITE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	35	M RAPPELIN JEAN PIERRE AUGUSTE	TERRE DROITE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	410	M ROUGNY GEORGES CHRISTIAN	23 RTE DE REALLON	05160	SAVINES-LE-LAC	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	679	M ROUGNY MICHEL BERNARD CLAUDE	25 AVANT DROIT M ROUGNY MICHEL CRS EMILE ZOLA	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	11	MME BLANC EUGENIE MARIE ROSE DIT BOUCHET EUGENIE	PAR MME BOUCHET MIREILLE LES JAMES	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	93	MME BROCHIER NICOLE LOUISE DIT LAUGIER NICOLE	BEAU JEU	05300	LARAGNE-MONTEGLIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	122	MME EYRAUD NADINE MARCELLE GENEVIEVE DIT MAYOR NADINE	LE PRAOU	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	577	MME GIRAUD MARYSE RENEE DIT ACHARD MARYSE	78 LES MARYALUS BAT A AV DE VEYNES	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	23	MME MICHEL JOSETTE MIREILLE CECILE DIT MARCHAND JOSETTE	TERRE DROITE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	406	MME PARENTI MICHELE HELENE JACQUELINE DIT LEANDRI MICHELE	105 RUE DE SEVRES	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	6	MME ROUGNY BRIGITTE REGINE JOCELYNE	LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	130	MME ROUGNY KARINE LUCETTE	LES CASSES	05230	MONTGARDIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	188	COMMUNE D AVANCON	MAIRIE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	202	M GIRAUD RENE PAUL	LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	192	M MARCHAND DENIS MICHEL CLAUDE	TERRE DROITE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	189	MME BLANC EUGENIE MARIE ROSE DIT BOUCHET EUGENIE	PAR MME BOUCHET MIREILLE LES JAMES	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	203	MME GIRAUD MARYSE RENEE DIT ACHARD MARYSE	78 LES MARYALUS BAT A AV DE VEYNES	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
OZ	190	M BREMOND GILLES ANDRE	LA TRAVERSE	05600	RISOUL	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines

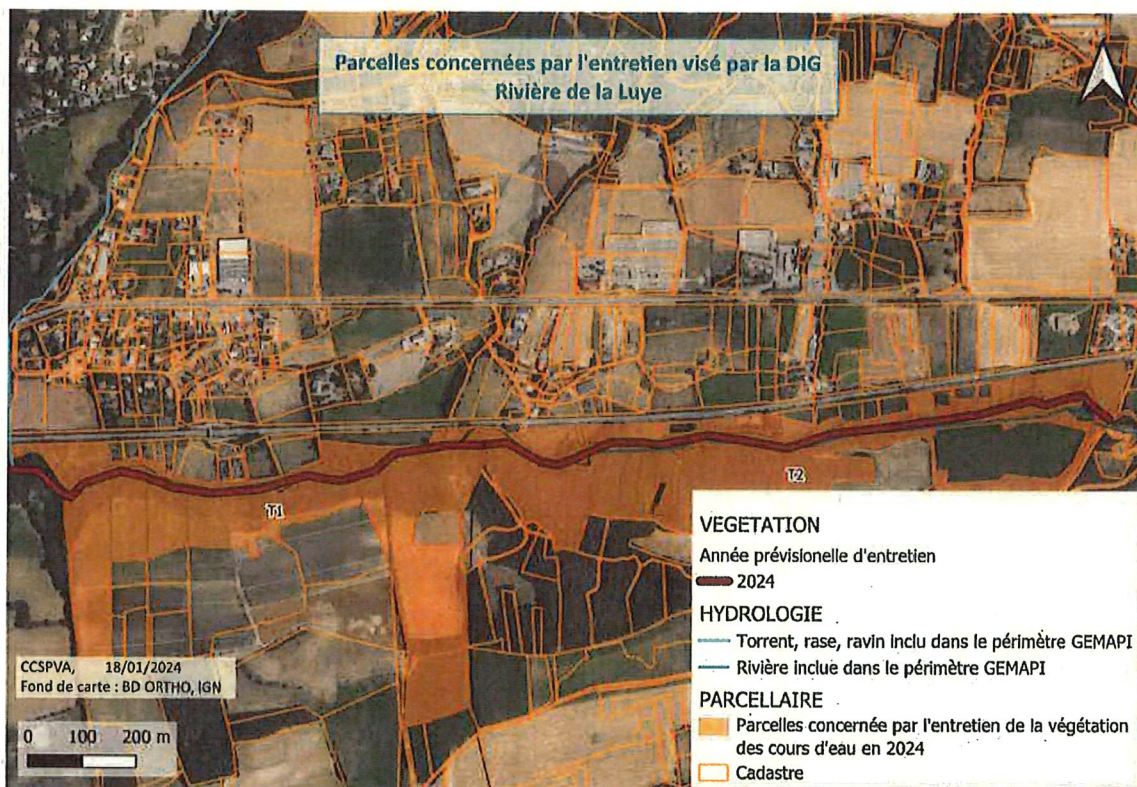
VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

Benoît ROCHAS

Rivière de la Luye (Communes de La Rochette, Rambaud et La Bâtie-Vieille)



Section	N° parcelle	Nom	Adresse	CP	Commune	Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
AK	562	MME EYRAUD CHRISTELLE CLAIRE MATHILDE ELISE	60 CLOS DU PUISATIER BT G ETG1 AV MARCEL JULIEN	13190	ALLAUCH	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	48	MME COGORDAN MARIE PAULE MATHILDE DIT AUBERT MARIE-PAULE	133 RTE DES FAUVINS	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	494	MME RAMPLOU-PERRIN CHRISTIANE FANNY PAULE DIT GIRARD CHRISTIANE	6 RUE GRENETTE	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	496	M GARDIE PAUL VICTORIN JEAN ABEL	4 ROMETTE IMM LE ROMETTIN A RTE DE CHAMP FORAIN	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	497	MME RAMPLOU-PERRIN CHRISTIANE FANNY PAULE DIT GIRARD CHRISTIANE	6 RUE GRENETTE	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	626	M MEISSIMILLY DANIEL JACQUES	HLM BAT G MOLINES	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	187	MME COGORDAN MARIE PAULE MATHILDE DIT AUBERT MARIE-PAULE	133 RTE DES FAUVINS	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	188	MME COGORDAN MARIE PAULE MATHILDE DIT AUBERT MARIE-PAULE	133 RTE DES FAUVINS	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	665	M DEMARD JACQUES LOUIS AUGUSTE	60 RES DU STADE BAT A BAV JEAN JAURES	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	1	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	258	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	12	MME FARNAUD COLETTE MARIE AIMEE DIT CLAVEL COLETTE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE- VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	1	MME FARNAUD COLETTE MARIE AIMEE DIT CLAVEL COLETTE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE- VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	2	MME FARNAUD COLETTE MARIE AIMEE DIT CLAVEL COLETTE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE- VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines

AC	11	MME FARNAUD COLETTE MARIE AIMEE DIT CLAVEL COLETTE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	49	MME FARNAUD COLETTE MARIE AIMEE DIT CLAVEL COLETTE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	660	M BROCHIER LOIC NICOLAS	LES MOURENS	05400	LA ROCHE DES ARNAUDS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	263	M EYMERY THIERRY ALAIN GEORGES	LOTISSEMENT LA FONZE PONT SARRAZIN BAS	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	563	M POURROY GASTON LOUIS HENRI	PONT SARRAZIN BAS	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	561	M AUDIER GERARD EMILE	15 RUE DE BORDERES	40530	LABENNE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	271	MME MAGNAN MARTINE CAROLE MARYSE DIT GUIBERT MARTINE	CHALET LE LYS MARTAGON LES ADROITS	05400	MANTEYER	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	272	MME MAGNAN MARTINE CAROLE MARYSE DIT GUIBERT MARTINE	CHALET LE LYS MARTAGON LES ADROITS	05400	MANTEYER	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	270	MME MAGNAN MARTINE CAROLE MARYSE DIT GUIBERT MARTINE	CHALET LE LYS MARTAGON LES ADROITS	05400	MANTEYER	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	664	MME MAGNAN MARTINE CAROLE MARYSE DIT GUIBERT MARTINE	CHALET LE LYS MARTAGON LES ADROITS	05400	MANTEYER	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	607	M ILLY GILLES PAUL ROMUALD	303 PORT AZUR 4 BAT 5 APT 4 CHE DU GAZ	06220	VALLAURIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	6	M ESPITALIER JEAN LUC AIME MAURICE	ST HILAIRE LES FAYSES	05260	ANCELLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	20	MME ACHARD BERNADETTE FRANCOISE YVONNE	2 LES TERRASSES DE BAYARD ARUE MAUZAN	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	8	M NEBON MICHEL EDOUARD PAUL	135 RTE DES FAUVINS	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	10	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	3	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines

AI	280	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	281	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	276	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	277	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	179	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	168	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	176	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	177	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	171	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	174	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	181	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	182	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	184	M ESTACHY MARC JEAN PAUL	164 AV SIMONE VEIL	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	7	M ODDOU LOIC FREDERIC GAE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	9	M RISPAUD ROGER EMILE	110 110 REYNARD	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	42	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNÉ	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

AC	41	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	245	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	253	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	246	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	247	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	266	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	167	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	169	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	170	M BONHOMME AUGUSTE		05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	178	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	180	M BONHOMME AUGUSTE		05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	175	M COGORDAN ANDRE JEAN PAUL AUGUSTE	LE PETIT LARRA	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AK	172	M COGORDAN ANDRE JEAN PAUL AUGUSTE	LE PETIT LARRA	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	254	M BRENIER BERNARD JEAN LOUIS NOEL	11 RUE DE KERNEVEZ	22740	PLEUMEUR-GAUTIER	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	255	M BRENIER BERNARD JEAN LOUIS NOEL	11 RUE DE KERNEVEZ	22740	PLEUMEUR-GAUTIER	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	265	M BRENIER BERNARD JEAN LOUIS NOEL	11 RUE DE KERNEVEZ	22740	PLEUMEUR-GAUTIER	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AC	2	SOCIETE NATIONALE SNCF	9 CS	20012	RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 93200 SAINT DENIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	252	SOCIETE NATIONALE SNCF	9 CS	20012	RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 93200 SAINT DENIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines
AI	264	SOCIETE NATIONALE SNCF	9 CS	20012	RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 93200 SAINT DENIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	2 semaines

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **25 AVR. 2024**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Benoît ROCHAS

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune de

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Déclaration d’intérêt général

Je soussigné, Maire de la commune de ,
certifie que l’**arrêté préfectoral** N° en date du
déclarant d’utilité publique le projet relatif à :

a été affiché à compter du au tableau d’affichage de la Mairie
pendant au moins un mois.

Fait à
le

LE MAIRE,

Cachet de la Mairie

Merci de retourner le présent document à la Préfecture des Hautes-Alpes – Direction des
Politiques Publiques – Pôle Coordination et Instruction – Cellule Développement Durable